



Union Européenne

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

EST → CREUSE
développement

Creuse
confluence
#suivez votre instinct



CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION TERRITORIAL EST CREUSE

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le Territoire de projet Est Creuse, représenté par Monsieur Vincent TURPINAT, Président du Syndicat mixte Est Creuse Développement, ci-après dénommé le Syndicat Est Creuse,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Est Creuse :

- **la communauté de communes Creuse Confluence**, représentée par M. Nicolas SIMONNET, son Président,
- **la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine**, représentée par M. Pierre DESARMENIEN, son Président,

ci-après dénommés les EPCI.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Pays du Syndicat Est Creuse en date du XX XX XX approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Est Creuse autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de communes Creuse Confluence en date du XX XX XX approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Est Creuse et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine en date du XX XX XX approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Est Creuse et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

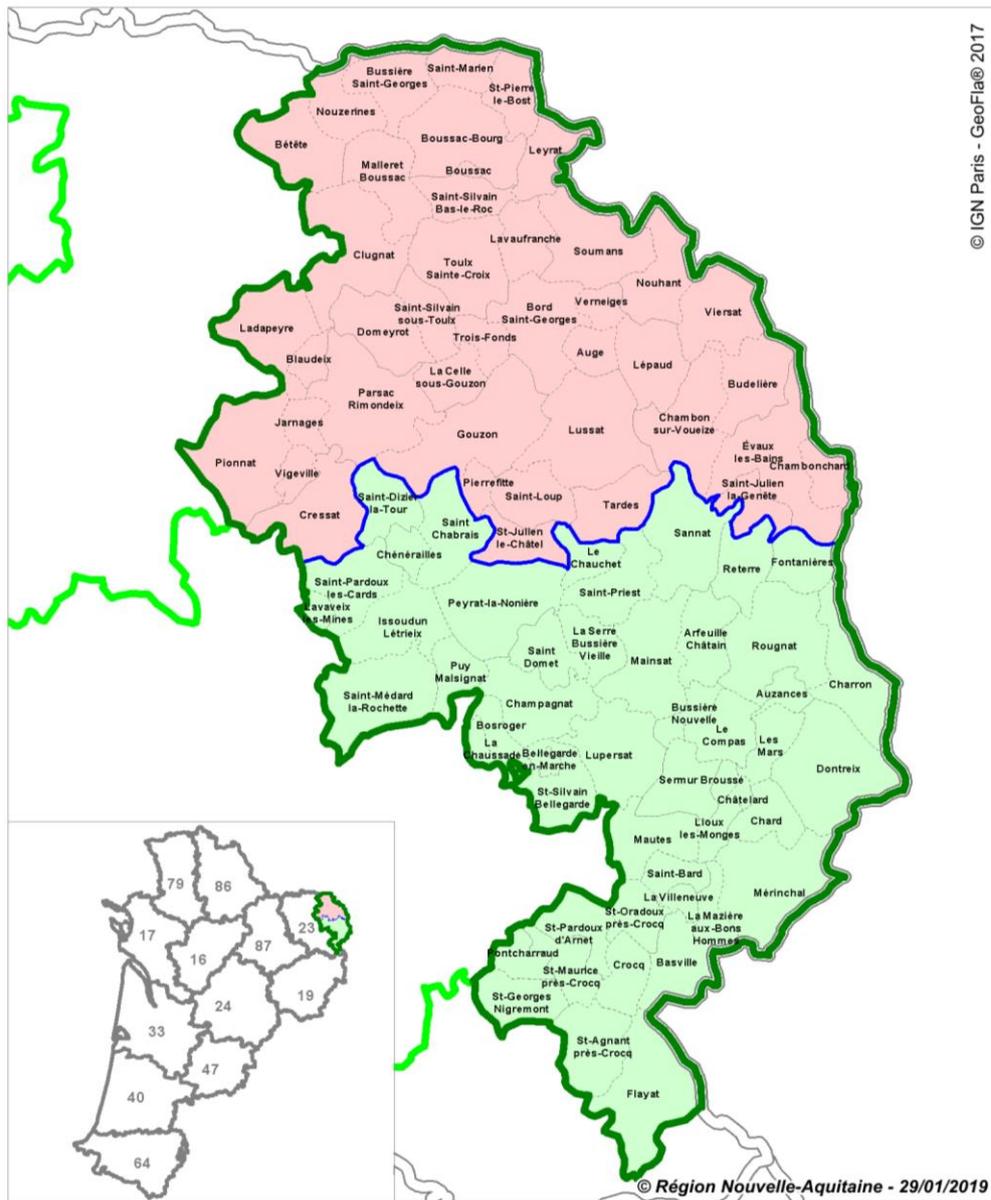
Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Syndicat Est Creuse Développement a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : Est Creuse

Le Territoire Est Creuse est porté par un syndicat mixte fermé Est Creuse Développement constitué de 2 EPCI : Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine, qui représentent 92 communes et 30 841 habitants

Présentation du territoire de contractualisation



- Département
- Territoire de contractualisation
- EPCI 2019 du Combraille en Marche**
- CC Creuse Confluence
- CC Marche et Combraille en Aquitaine
- Commune

0 4 8 km

Plus d'information
DATAR Direction de l'observation,
et de la prospective;

Le Territoire de contractualisation d'Est Creuse est situé sur la frange est du département de la Creuse, à la limite des départements de l'Indre, du Cher, de l'Allier et du Puy de Dôme. Territoire de très faible densité et au profil exclusivement rural, il se compose de 92 communes et compte 30 841 habitants en 2015.

- Un territoire en déprise démographique

Est Creuse est confronté à une déprise démographique continue depuis la fin des années 60. En baisse rapide jusqu'à la fin des années 90, la population continue de décroître dans les années 2000, contrairement à la moyenne des territoires ruraux, mais à un rythme moins soutenu. La dynamique démographique du territoire est pénalisée par un déficit naturel important qui est partiellement amorti par un solde migratoire positif seulement depuis le début des années 90. **La redynamisation de la population demeure prioritaire.**

- Une situation sociale précaire et un niveau de qualification mitigé

Quelle que soit la catégorie de ménages, des plus défavorisés aux plus aisés, leur revenu disponible est en effet moindre que dans la moyenne des territoires ruraux et a fortiori qu'au niveau régional et national. Et les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté sont beaucoup plus nombreux qu'en moyenne (19,6 % des ménages en 2015), même si leur degré de pauvreté est moindre.

Le niveau de qualification de la population reste, quant à lui, faible à l'image de ce que l'on observe dans les territoires ruraux néo-aquitains. Les jeunes sont par contre plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur que dans les territoires ruraux et plus rarement non diplômés que la moyenne régionale et nationale, ce qui constitue un atout pour le développement du territoire.

- Un territoire sans polarité dominante

Les quatre principaux bourgs sont de petite taille. Avec ses 1 100 emplois, Boussac, le principal pôle employeur, concentre 11,8 % de l'emploi. Pôle d'équipement intermédiaire de même qu'Evau-les-Bains et Auzances, ces trois communes animent chacune un bassin de vie mais n'offrent qu'une partie des équipements les plus courants. Gouzon, la commune la plus peuplée, a quant à elle un rang de pôle d'équipement de proximité (offrant des services de base : boulangerie, médecin, coiffeur, artisans du bâtiment, salle multisports ...) et dépend du pôle externe d'Aubusson qui se trouve à 30 minutes pour l'accès à la plupart des équipements de la gamme intermédiaire (commerces spécialisés, bassin de natation, salle de sport spécialisée ...). Plus largement, les **temps d'accès aux équipements peuvent être relativement importants pour les habitants de ce territoire.**

- Un tissu économique qui a subi de profondes mutations et qui est confronté à des difficultés

Le **tissu économique présente une spécialisation très forte en agriculture** (21,5 % de l'emploi relève de ce secteur avec une orientation prédominante dans l'élevage de bovins viande et lait) et une spécialisation également dans plusieurs activités industrielles (la fabrication de machines et équipements, avec la présence de PME, l'industrie du bois-papier, la métallurgie, les industries agroalimentaires). Du fait de cette spécialisation, le territoire a subi pleinement les crises structurelles de la période 2008-2017. Les motifs sont autant à rechercher du côté de l'orientation économique défavorable, que d'un « effet local » négatif. Celui-ci traduit les difficultés du territoire à mobiliser ses capacités propres, ses ressources spécifiques, pour retrouver une dynamique économique plus favorable. Il interroge notamment la capacité des acteurs économiques et institutionnels à se coordonner et créer des synergies, à innover ...

- Un modèle de développement touristique-social

Le territoire dispose d'un modèle de développement de type « Touristique-social ». Il se caractérise par une surreprésentation de dépenses touristiques issues des hébergements non marchands

(résidences secondaires). Il dépend également des mécanismes de redistribution nationaux (transferts sociaux et retraite).

Par ailleurs, la **propension à consommer localement apparaît assez faible et suggère que le territoire est exposé à une évasion commerciale significative**. L'absence de pôles structurants favorise probablement les mouvements de dépenses en dehors du territoire.

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.

1. La situation de vulnérabilité du territoire Est Creuse

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable. Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes du Syndicat Est Creuse Développement de la façon suivante :

- Communauté de communes Creuse Confluence : **situation de vulnérabilité intermédiaire**
- Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine : **situation de vulnérabilité intermédiaire**

2. La stratégie de développement du territoire Est Creuse

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie de développement autour de 3 axes structurants :

Axe 1 : Mieux « vivre au pays »: Améliorer les conditions de vie et d'installation en Est Creuse

« Vivre au pays » constitue le premier défi d'Est-Creuse faire face au vieillissement de sa population et à la crise structurelle de son modèle économique. Plusieurs chantiers déterminent la capacité du territoire à répondre à ce défi. Portés ensemble, ils peuvent consolider l'ambition politique et sociétale fondatrice du renouveau du territoire.

1.1. Structurer de nouvelles filières agricoles pour pérenniser les entreprises existantes, favoriser la diversification agricole et renforcer l'identité territoriale

Conscient de l'absence de valorisation de l'Est Creuse, élus et socio-professionnels souhaitent recréer le lien culturel et identitaire qui relie la population à son territoire. Ainsi, Est Creuse désire mettre en avant son identité par la réappropriation de produits locaux : gâteau « Le creusois » à base de noisettes, fondue fromagère... Il doit ainsi entreprendre le développement de filières (viande, vins, noisettes, lait, chanvre...) permettant notamment d'approvisionner les entreprises locales. La structuration de ces filières permettra également de diversifier l'activité agricole du territoire, principalement spécialisée dans la production de bovins viande.

Exemples de projets structurants : valorisation de la filière viande de l'amont vers l'aval / création d'une marque (Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine), structuration de filières agricoles : noisettes, lait, viticulture, chanvre... (Est Creuse Développement).

1.2. Créer des conditions favorables pour l'accueil et l'installation des entreprises

Est-Creuse a besoin d'accroître son attractivité pour développer son économie et accueillir de nouvelles populations. Dans ce sens, les communes et communautés de communes du territoire sont régulièrement sollicitées par des porteurs de projets cherchant des biens immobiliers. Pour répondre à cette demande et afin de favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire, gage de développement économique, Est Creuse doit étendre sa capacité d'accueil et son parc immobilier. Il est également prioritaire de mettre en réseau les entreprises économiques, industrielles, artisanales, agricoles du territoire confronté à des problématiques similaires (recrutement, gestion...).

Exemples de projets structurants : aménagement d'un bâtiment pour l'accueil d'entreprises avec autoconsommation énergétique (Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine), création d'un club des entreprises (Est Creuse Développement).

1.3. Consolider les centres-bourgs du territoire par la valorisation / restructuration du bâti, l'amélioration de l'offre de services et la modernisation des commerces.

Suite à la déprise démographique présente sur le territoire, de nombreuses communes voient l'activité de leur centre bourg décliner (commerces non adaptés, perte de service de proximité, biens immobilier vétustes et/ou abandonnés...). Afin d'enrayer cette tendance, les communes d'Est Creuse doivent avoir une réflexion collective sur une démarche de revitalisation des centres bourgs et des services de proximité innovants. Ces actions permettent de maintenir la population, d'en accueillir de nouvelles et de redonner aux bourgs leurs fonctions de centralité.

Exemples de projets structurants : mise en place d'une démarche de revitalisation des centres-bourgs (Est Creuse Développement), aménagement auberge-chambres d'hôtes (commune de Chambonchard), développement de la ressourcerie La Dynamo, habitat alternatif collectif et connecté (Communauté de Communes Creuse Confluence).

Axe 2 : Mieux utiliser les ressources existantes pour un développement maîtrisé en Est-Creuse

L'offre culturelle reconnue au-delà des frontières du territoire ainsi que les savoir-faire locaux liés au patrimoine naturel et bâti contribuent à la valorisation du territoire Est Creuse. C'est pourquoi, il est important de mobiliser et consolider ces ressources existantes pour la notoriété et l'attractivité du territoire.

2.1. S'appuyer sur les ressources culturelles du territoire pour développer une nouvelle offre

Est Creuse souhaite favoriser l'innovation, la création et le développement artistique-culturel du territoire en s'appuyant sur un tissu d'associations locales riche et varié. Cette dynamique offre aux habitants et aux nouvelles populations une offre culturelle diversifiée.

Exemples de projets structurants : Epicentre : création d'un lieu dédié aux musiques contemporaines (Commune de Jarnages), restructuration et extension du cinéma à Evaux les Bains (Communauté de communes Creuse Confluence).

2.2. Valoriser le potentiel naturel, forestier et patrimonial d'Est Creuse

Le territoire dispose d'atouts naturels et patrimoniaux qu'il convient de conserver et de valoriser : paysages boisés, étang des Landes, plateau de Millevaches, patrimoine classé... Ces différentes caractéristiques identitaires doivent permettre la promotion et l'attractivité du territoire.

Exemples de projets structurants : création d'une voie verte (Communauté de communes Creuse Confluence), aménagement de plans d'eau (Communauté de communes Creuse Confluence).

2.3. Développer l'offre de logements touristiques en lien avec les projets structurants du territoire

Le cadre naturel et préservé d'Est-Creuse favorise les activités de pleine nature, propice au ressourcement. Ainsi il est nécessaire d'offrir une capacité de logements touristiques permettant ces activités.

Exemples de projets structurants : Gîte d'étape cyclotouristique et village de vacances pour personnes à mobilité réduite (Roue d'Escampette), développement d'activité de gîte touristique (le Clos d'Arnet).

Axe 3 : Faire d'Est-Creuse un territoire « d'énergies positives »

L'image d'un territoire à énergie positive (TEPOS) contribue à l'attractivité d'Est Creuse. Le territoire dispose également de lieux innovants permettant de rompre l'isolement et de favoriser le télétravail. Il existe aussi sur le territoire des équipements spécifiques liés à la santé et au bien-être qui méritent d'être renforcés. Réaliser puis communiquer sur ces projets contribuent au maintien et à l'attractivité des populations.

3.1. Proposer des services innovants adaptés aux attentes des habitants du territoire et anticiper sur les besoins futurs

Le territoire se trouve relativement éloigné des principaux pôles urbains. Aussi, il est nécessaire de favoriser l'émergence de services innovants, hybrides et adaptés aux besoins des populations.

Exemples de projets structurants : réalisation d'une médiathèque tiers-lieux (Communauté de communes Creuse Confluence), réhabilitation de l'ancienne Poste (Commune de Flayat), Réhabilitation de la gare de Létrade (association Hélios), création d'une maison des habitants itinérante (association AGIR).

3.2. Accompagner des réflexions collectives en matière de production d'énergies renouvelables et de diminution de la consommation énergétique

Dans le cadre de sa politique TEPOS (Territoire à Energie POSitive), l'Est Creuse affiche des ambitions fortes sur le développement des énergies renouvelables en faisant de la transition énergétique un levier de développement économique, en intégrant au quotidien les enjeux de la transition énergétique et en mettant chaque acteur au centre de la transition. Pour atteindre ces objectifs, Est Creuse doit se doter d'expérimentations phares.

Exemple de projet structurant : photovoltaïque pour autoconsommation à l'échelle d'une commune (Commune de St Georges de Nigremont).

3.3. Renforcer les services de santé et de bien-être sur le territoire

Est-Creuse est caractérisé par un vieillissement prononcé de sa population. De plus, la situation géographique du territoire éloigne les habitants des services de santé. Il convient alors de répondre aux besoins de la population en soutenant une offre de soins coordonnée et adaptée. Renforcer les équipements de la station thermale d'Evaux les Bains vient compléter cette offre.

Exemples de projets structurants : maison de santé pluriprofessionnelle (commune de Lavaveix-les-Mines), réhabilitation de la station thermale (Etablissement thermale d'Evaux les Bains)

Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2015-2020 :

Le territoire de contractualisation bénéficie d'un programme LEADER 2015-2020, pour lequel 2 052 351 € de FEADER a été attribué au Groupe d'Action Locale (GAL) Combraille en marche.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Est Creuse** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat Est Creuse Développement ainsi que les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques pour renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Est Creuse feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site Internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Chambon-sur-Voueize, le / / 2019
en 4 exemplaires

Le Président
Du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Syndicat Est Creuse
Développement

Alain ROUSSET

Le Président de la communauté de
communes Creuse Confluence

Vincent TURPINAT

Le Président de la communauté de
communes Marche et Combraille en
Aquitaine

Nicolas SIMONNET

Pierre DESARMENIEN

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire